



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, financière et juridique

projet TERRAVIVA (FICOL)

Consultation en procédure adaptée

DEMANDE DE DEVIS – CAHIER DES CHARGES

POUVOIR ADJUDICATEUR : Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)

- association régie par la loi du 1er juillet 1901
- numéro SIRET : 784 845 026 00045
- siège : 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
- représentée par son Président, Monsieur Michaël Weber

OBJET: Assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, financière et juridique - projet TERRAVIVA (FICOL)

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique. Consultation en procédure adaptée.

Date limite de dépôt des offres : 10 septembre 2025 à 18h

Contact – adresse email pour l'envoi des offres : cfontana@parcs-naturels-regionaux.fr

1. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels.

Elle porte également des projets internationaux, comme le projet TERRAVIVA – Paysages vivants en France et au Mexique, financé dans le cadre du dispositif FICOL de l'Agence Française de Développement (AFD).

Pour en savoir plus : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

2. Objet de la prestation

Le présent marché privé de service a pour objet de recruter un prestataire pour appuyer la FPNRF dans la **rédaction, la sécurisation et le suivi juridique et financier des contrats et conventions** liés à la mise en œuvre du projet TERRAVIVA, en France et au Mexique.

3. Description de la prestation

Dans le cadre du projet TERRAVIVA, la FPNRF coordonne les relations contractuelles avec une diversité de partenaires publics et privés, français et mexicains, et mobilise des financements de l'Agence française pour le développement (AFD). Cf. annexe.

L'objectif de la mission est de sécuriser les engagement juridiques et financiers de la FPNRF pendant la durée de réalisation du projet TERRAVIVA : depuis la mise en place des procédures administratives et financières, la rédaction et la validation des documents contractuels, le contrôle des pièces produites administratives et financières produites par les parties prenantes en vue des reportings auprès du financeur (Agence française pour le développement).

La mission portera principalement sur les volets suivants :

1. Conseil juridique et contractuel

- Appui à la définition d'un cadre contractuel cohérent entre l'ensemble des parties prenantes.
- Rédaction et validation des conventions de financement et d'exécution entre la FPNRF et ses partenaires (Parcs naturels régionaux français, opérateurs mexicains, co-maîtres d'ouvrage mexicains,...)
- Relecture et vérification juridique des conventions rédigées par les partenaires étrangers (MoU, conventions techniques, contrats de prestation...)
- Accompagnement des parties prenantes sur la conformité des marchés passés avec les règles de la commande publique applicables à la FPNRF.

2. Suivi comptable et administratif

- Mise en place d'une traçabilité des flux financiers et des contreparties (valorisations des ressources humaines, frais indirects, versements internationaux, etc.)
- Vérification de la bonne articulation entre la comptabilité analytique du projet et les exigences de justification auprès du bailleur.

3. Coordination et modalités d'exécution

- Echanges réguliers avec le responsable du projet au sein de la FPNRF, et la secrétaire générale.
- Échanges avec l'AMO mexicain et les partenaires locaux pour garantir une articulation fluide des cadres contractuels.
- Participation ponctuelle à des réunions stratégiques ou de coordination (à distance ou en présentiel).

4. Durée /Délais de réalisation :

Démarrage souhaité de la prestation : **première quinzaine d'octobre 2025**

Fin du marché : **septembre 2028**

Le marché pourra être prolongée si la mission devait être prolongée. Sa durée total ne pourra excéder 4 ans.

5. Coût

Le budget maximum est de 20 000 € TTC.

6. Conditions de remise de votre offre

L'offre devra comprendre :

- Les références de l'entreprise (éléments permettant d'apprécier les capacités techniques, professionnelles et financières de l'entreprise) sur des projets similaires : projets internationaux, marchés publics, partenariats institutionnels...
- son statut juridique, son numéro SIRET.
- Une notice technique des prestations proposées, l'approche méthodologique, les outils mobilisés, les moyens humains affectés, et l'organisation du travail, sur un maximum de 5 pages
- Les moyens humains affectés avec le nom et le CV de la ou des personnes en charge de la prestation.
- Un devis, qui devra indiquer : le cout total HT et TTC de la mission (TVA applicable). Ce prix sera forfaitaire.

Le candidat pressenti attributaire devra produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- attestation d'assurance en cours de validité
- attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (DC1) <https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>
- attestations de régularité sociale et fiscale de moins de 6 mois (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Délais : offre à remettre avant le **10 septembre 2025**

7. Critères de choix

Le prestataire devra démontrer :

- Une **expérience significative en conseil juridique et/ou comptable** pour des projets de coopération internationale ou financés par des bailleurs publics
- Une **bonne connaissance des règles de la commande publique française**
- Une **capacité à articuler des dispositifs contractuels multi-partenariaux** (publics / privés, internationaux)
- Une **compréhension des enjeux de gestion de projets territoriaux, environnementaux ou multi-acteurs**
- Une capacité à travailler en français ; l'anglais et/ou l'espagnol seraient des atouts appréciés

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Qualité de la proposition technique : **60 %**
- Proposition financière : **40 %**

La FPNRF se garde la possibilité de recourir à la négociation.

8. Contacts et renseignements :

Clara Fontana, Chargée de coopération Europe et International : cfontana@parcs-naturels-regionaux.fr

ANNEXES : DESCRIPTION DU PROJET TERRAVIVA – Paysages vivants en France et au Mexique

Le projet a pour objectif de développer les capacités de l'État de Oaxaca pour la mise en œuvre et la gestion d'un nouvel outil d'aménagement du territoire, en associant l'État de Colima, et en s'appuyant sur les concepts de Paysage Bioculturel développés à Jalisco et de Parc naturel régional en France.

Cet objectif sera recherché à travers la mise en œuvre d'un site pilote dans la Sierra Juárez, l'élaboration d'une méthodologie partagée, la construction d'une gouvernance locale et d'une communauté de pratiques interétatique, tout en mobilisant l'expertise française et les dynamiques institutionnelles mexicaines existantes.

LES COMPOSANTES DU PROJET

Composante 1 : Faire territoire_

Cette composante inclut toute activité nécessaire à la co-construction d'un outil partagé de définition territoriale et de gouvernance locale des paysages bioculturels. En particulier, mais de manière non exhaustive : l'élaboration d'une méthodologie commune, la concertation territoriale, l'analyse du site pilote dans la Sierra Juárez, la délimitation de son périmètre, et la mise en place d'instances de gouvernance. Elle s'appuie sur un partenariat entre la Fédération des PNR de France, les PNR partenaires, les universités mexicaines, SEMABIO et les acteurs communautaires.

Composante 2 : Faire paysage_

Cette composante inclut toute activité nécessaire à l'expérimentation concrète du paysage bioculturel sur le territoire pilote. En particulier, mais de manière non exhaustive : l'animation d'ateliers de priorisation des enjeux, la co-rédaction d'une charte de territoire, la création d'une identité visuelle, l'organisation d'activités culturelles de valorisation, ainsi que l'accompagnement vers une reconnaissance réglementaire au niveau étatique.

Composante 3 : Faire réseau_

Cette composante inclut toute activité nécessaire à la structuration d'une communauté de pratiques nationale autour des paysages bioculturels. En particulier, mais de manière non exhaustive : la mise en réseau des États impliqués, la production d'outils partagés d'évaluation, des formations croisées, des réflexions sur les financements innovants (carbone, biodiversité, mécénat), et une capitalisation finale. Cette dynamique associe notamment la CONANP, l'ANAAE, la CONAFOR, les États partenaires et les acteurs français

